

*Je participe*  
à **CAEN!**

# RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS DE LA GRACE DE DIEU

**Rentrée 2024**

**POLE DE VIE DES QUARTIERS RIVE DROITE**

**CAEN**  
NORMANDIE

# Ordre du jour

1. Installation des commissions et 1<sup>er</sup> temps de travail sur le budget participatif saison #2
2. Restitution des groupes
3. Nomination des VP par vote à la majorité simple
4. Calendrier

# L'organisation des conseils de quartiers



# Les commissions

La  
commission  
« Cadre de  
vie »

Budget  
participatif  
saison 2

**Quelles  
commissions pour  
mon conseil de  
quartiers?**

*[minimum 8 à 10 personnes]*

...

Budget  
participatif  
saison 1



# Budgets participatifs – saison #1

**Le projet :** réaménagement et de végétalisation de l'Esplanade Malraux.



**Etat d'avancement :**

**En cours jusqu'à fin septembre :** terrassement et préparation du sol

**Novembre/ décembre :** plantation des végétaux

**Début 2025 :** mobilier urbain et pergola

**Poursuite de la commission BP saison # 1 : comment accompagner l'information du projet auprès des habitants pendant les travaux ?  
Des idées pour son inauguration au printemps 2025?**

# Budgets participatifs – saison #2

## Le Millénaire des quartiers

### MILLÉNAIRE DE LA VILLE DE CAEN : Histoire et patrimoine des quartiers, Richesse et diversité des habitants



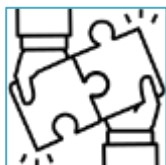
- Production d'un livret, d'une exposition, d'une vidéo, d'un podcast, d'un graff...Les conseillers de quartiers proposent leurs projets en lien avec une association partenaire



- Vote par les conseillers de quartiers si plusieurs projets à départager
- 1 projet lauréat par conseil de quartiers



- Budget : 4 000 € maximum pour le projet



- 1er temps de travail lors de cette plénière pour un dépôt des projets entre le 15 octobre et le 16 décembre 2024
- Création de la commission et élection du vice-président une fois le projet retenu en février /mars 2025 pour réaliser le projet lauréat de la saison 2

# Budgets participatifs – saison 2

Elaboration  
des projets

Septembre  
2024

Dépôt  
des projets

Du 14 octobre au  
16 Décembre  
2024

Vote

Janvier  
2025

Annnonce des  
résultats

Février  
2025

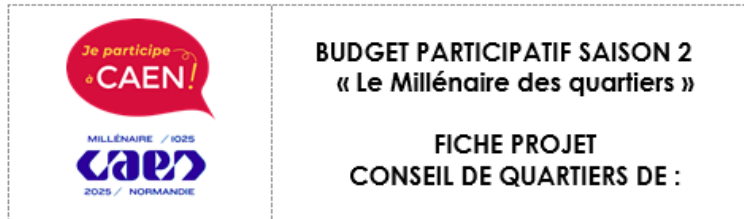
Lancement de la  
commission « Millénaire »

Mars  
2025

Réalisation  
des projets

2025

# Fiche « Budget participatif saison#2 »



La saison #2 des budgets participatifs s'inscrit dans la thématique du Millénaire de la Ville de Caen.

Dans ce cadre, la Ville souhaite donner aux jeunes et aux conseillers de quartiers l'occasion de s'exprimer et de s'investir en développant des propositions d'actions, et propose la mise en place de deux budgets participatifs :

- Un dédié aux jeunes de 11 à 17 ans, accompagnés par une structure socio-éducative ;
- Un spécifiquement dédié aux conseils de quartiers.

Les membres des conseils de quartiers sont invités à contribuer à la programmation du Millénaire en proposant des projets mettant en lumière la diversité et la richesse de nos quartiers en lien avec l'esprit des célébrations du Millénaire.

## THEME :

MILLENAIRE DE LA VILLE DE CAEN :

- Histoire et patrimoine des quartiers (faits historiques, personnalités, lieux emblématiques...)
- Richesse et diversité des habitants des quartiers

## REGLEMENT :

- Un seul projet retenu par conseil de quartiers
- Budget par projet : 4 000 € maximum/ dépenses de fonctionnement uniquement
- Vote pour départager les projets
- Possibilité de s'associer à un conseil de quartiers voisin
- Projet à réaliser en partenariat avec une association ou un prestataire pour être recevable
- Dépôt des projets du 14 octobre au 15 décembre 2024
- Réalisation en 2025

## FORMAT ATTENDU :

Supports livrables de différentes formes : photos, films, court-métrages, émissions de radio, slam, musique, gravure, sculpture, peinture, jeux, jeux-vidéos, projets de création d'objets, projets d'art graphiques urbains, etc.



| INTITULÉ DU PROJET                         |
|--------------------------------------------|
|                                            |
| FORMAT DE LA RÉALISATION                   |
|                                            |
| ASSOCIATIONS OU PARTENAIRES ENVISAGÉS      |
| ><br>>                                     |
| DESCRIPTIF DE LA RÉALISATION               |
|                                            |
| DATE DE REALISATION                        |
|                                            |
| BUDGET ESTIMÉ                              |
|                                            |
| MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIERS INTERESSES |
| ><br>><br>><br>><br>><br>><br>>            |

# « Budget participatif saison#2 »



Dépôts des projets  
du 14 octobre  
au 15 décembre 2024

En ligne sur  
<https://jeparticipe.caen.fr>

Ou au Pôle de Vie des  
Quartiers Rive Droite



# Les autres commissions

**Les autres commissions thématiques sont facultatives :** cadre de vie, lien social, animation, vivre ensemble, proximité etc...

- **Création d'une commission : un intérêt collectif et partagé** au sein du conseil / l'engagement d'**un minimum 8 conseillers pour y participer.**
- **La durée de vie d'une commission peut varier** en fonction du projet/ thématique abordés et des objectifs recherchés



# Fiche « Création d'une commission »

|                                                                      |                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>THEMATIQUE LIEE AU CONSEIL DE QUARTIERS</b>                       | <b>COMMENT ON S'ORGANISE ? COMBIEN DE TEMPS ON SE DONNE ?</b><br>Nombre de réunions, jusque quand ? |
| <b>CE QUE L'ON CONSTATE ... (15 minutes)</b>                         |                                                                                                     |
| ><br>><br>>                                                          |                                                                                                     |
| <b>A QUOI VA SERVIR LA COMMISSION ? (15 minutes)</b>                 | <b>QUELLES SONT LES RESSOURCES ? (ASSOCIATIONS, SERVICES)</b>                                       |
| ><br>><br>><br>>                                                     |                                                                                                     |
| <b>QUELS SONT LES SUJETS A TRAVAILLER EN PRIORITE ? (10 minutes)</b> |                                                                                                     |
| 1.<br><br>2.<br><br>3.                                               | <b>INTITULE DE LA COMMISSION</b>                                                                    |
| <b>SECTEUR CONCERNE DU PERIMETRE DU CONSEIL DE QUARTIERS</b>         | <b>PROCHAINE DATE DE REUNION</b>                                                                    |
|                                                                      |                                                                                                     |

| VICE-PRESIDENT OU VICE-PRESIDENTE ELUE : |        |                    |
|------------------------------------------|--------|--------------------|
|                                          |        |                    |
| MEMBRES DE LA COMMISSION                 |        |                    |
| NOM                                      | PRENOM | E-MAIL / TÉLÉPHONE |
|                                          |        |                    |
|                                          |        |                    |
|                                          |        |                    |
|                                          |        |                    |
|                                          |        |                    |

# Rôle des vice-présidents ou des vice-présidentes des commissions



- Elu par les membres de la commission lors de la 1ere réunion
- Ne peut être vice-président que d'une seule commission



- Propose le calendrier de travail
- Organise les réunions avec le PVQ



- Peut inviter des services ou des personnes détenant une expertise spécifique en rapport avec les sujets abordés

# Rôle des vice-présidents et vice-présidentes des commissions



- Garantit l'expression de tous les avis et une bonne répartition de la parole



- Etablit les comptes rendus ou délègue la prise de note à un autre membre
- Transmet les comptes-rendus au PVQ pour validation du Président



- Rend compte de l'avancée des travaux de sa commission à chaque réunion plénière

# RESTITUTION

1. NOM DU GROUPE - THEMATIQUE
2. VICE PRESIDENT (E)
3. OBJECTIFS

# NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS!

## Formations :

- « Construire un projet au sein du conseil de quartiers »

Du 21 septembre au 17 octobre 2024 (complet)

- « animation de réunion et prise de parole »

Du 5 au 30 novembre 2024

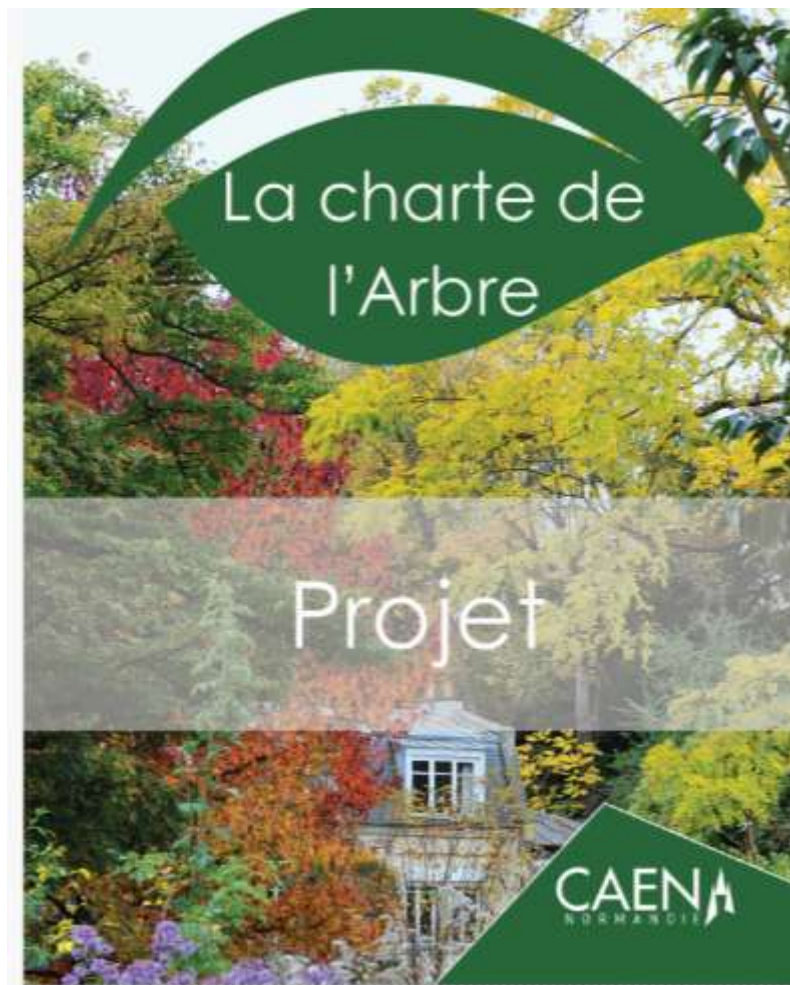
## Concours de cuisine 2024 :

- samedi 5 octobre => Folie – Cuvrechef
- samedi 5 octobre => Maladrerie / St Paul / St Gabriel
- samedi 5 octobre => Venoix / Beaulieu / Hastings / Haie Vigné/ St Ouen / Centre-Ville / Le Port / St Jean / St Julien
- **samedi 5 octobre => Guérinière / Grâce de Dieu / Ste Thérèse / Demi-lune / Vaucelles**
- samedi 12 octobre => Chemin Vert
- vendredi 18 octobre => Pierre Heuzé
- samedi 19 octobre => Calvaire Saint Pierre / Université
- vendredi 25 octobre => St Jean Eudes / St Gilles / Calmette / Presqu'île
- **FINALE LE VENDREDI 15 NOVEMBRE A L'HOTEL DE VILLE**



**Merci de votre attention.**

# Devenez référent arbre de votre quartier,



La ville de Caen renouvelle sa charte de l'arbre.

La Direction Espaces Verts et Biodiversité organisera courant octobre au Parc horticole une réunion de présentation de la nouvelle Charte de l'Arbre.

2 référents par quartier sont attendus pour échanger, compléter sur ce document.  
(date et lieu à préciser)

## *Une charte de l'arbre c'est quoi ?*

La charte de l'arbre est un outil pour les acteurs concernés par la question de l'arbre en ville, conçu de manière à constituer un support de connaissances et de principes. Elle a vocation à servir de guide dans une perspective d'amélioration et d'harmonisation des pratiques, assurance nécessaire à une protection durable des arbres composant le paysage.

